

Rapport d'activités du Conseil de développement en 2006

Une année de consolidation pour le Conseil de développement

En l'espace de trois ans, le Conseil de développement a pris toute sa place dans le processus et la démarche participative à l'échelle de l'agglomération. Initié aux Assises de la communauté en mai 2003, le Conseil de développement est mis en place à l'automne suivant.

Après une année d'expérimentation, le Conseil de développement de Plaine Commune est créé officiellement le 16 mars 2005 par le conseil communautaire. Françoise CARAYON est désignée Présidente par le Président de Plaine Commune.

2006 est l'année de consolidation du Conseil de développement. Les membres qui le composent, travaillent ensemble dans le respect de leurs spécificités et de leurs différences. Une dynamique s'est créée autour de la construction du projet communautaire. Le Conseil de développement a ainsi émis des contributions à une grande partie des Plans communautaires : sur l'habitat, l'emploi, le projet de territoire avec l'élaboration du S.C.O.T, et récemment les transports. Parallèlement, comme chaque année, le Conseil de développement émet un avis sur le budget de l'agglomération.

Composition du Conseil de développement

Le Conseil de développement est composé de 52 membres, chiffre comparable à 2005. Avec le renouvellement et l'arrivée de nouveaux membres (13 en 2006), le Conseil de développement doit veiller à construire la mémoire de ses avis et contributions. Il est nécessaire de transmettre aux nouveaux venu(e)s l'information et la connaissance accumulée qui a permis la construction de ses points de vue.

Si la parité entre les hommes et les femmes n'est pas encore atteinte, elle progresse. Les femmes représentaient 36 % du Conseil de développement en 2005.

Parité femmes/hommes (31 12 2006)

Femmes	21	40 %
Hommes	31	60 %
TOTAL	52	100%

Répartition Actifs/Retraités

Actifs	36	70 %
Retraités	16	30 %
TOTAL	52	100%

La proportion d'actifs demeure importante au sein du Conseil de développement. De 66 % en 2005, elle passe à 70 % en 2006.

Le Conseil de développement s'appuiera sur les 8èmes Rencontres nationales des Conseils de développement organisées à Plaine Commune en novembre 2007 pour mobiliser l'arrivée de nouveaux membres, au-delà des Rendez-vous dans les villes qu'il souhaite continuer d'organiser.

Composition des familles

Familles	Nombre	Nombres prévus	% pourvus
Acteurs participant à la vie collective de la ville (organismes, associations)	26	30	87 %
Acteurs issus du monde économique	8	14	57 %
Acteurs issus du monde du travail	8	14	57 %
Acteurs issus des services publics locaux	9	14	64 %
Personnalités qualifiées	1	8	13 %
TOTAL (au 31 12 2006)	52	80	65 %

La représentativité des différentes familles est assurée en proportion, avec une légère surreprésentation des acteurs issus du monde associatif.

L'effort pour accueillir des participants issus du monde économique, du monde du travail et les personnes qualifiées doit se poursuivre.

Zone de rayonnement des participants au Conseil de développement

Le Conseil de Développement est attentif au reflet de la diversité des villes. Pour autant, le Conseil de développement souhaite privilégier le nombre de participants et l'accueil de nouveaux membres au critère géographique de façon à conserver des échanges reflet de la diversité des points de vue.

ZONE DE RAYONNEMENT	Membres	en %	Population (INSEE 2004)	En % comparé à la population de la C.A.
Aubervilliers	4	10 %	71 600	22 %
Epinay-sur-Seine	5	13 %	49 200	15 %
Ile-Saint-Denis	2	5 %	6 810	2 %
La Courneuve	3	8 %	35 700	11 %
Pierrefitte-sur-Seine	5	13 %	25 816	8 %
Saint-Denis	14	36 %	95 300	29 %
Stains	5	13 %	32 839	10 %
Villetaneuse	1	3 %	11 376	3 %
TOTAL Villes	39	100%	328 641	100 %

En effet, quelle que soit l'origine géographique des membres, leurs points de vue et leurs réflexions sont en majorité d'emblée posés à l'échelle communautaire.

Rayonnement sur les Villes	39	75 %
Rayonnement sur l'Agglomération	13	25 %
TOTAL des MEMBRES du Conseil de développement	52	100 %

Certains membres ont, avec leur activité professionnelle, une expérience qui rayonne à l'échelle de l'agglomération.

Dans le rayonnement de l'agglomération sont compris les acteurs dont l'activité, bien que localisée sur une ville, s'exerce à l'échelle de Plaine commune. Enfin, sont également comptés les acteurs issus du service public local ainsi que les personnalités qualifiées d'emblée à l'échelle communautaire. Cette distinction concernant le rayonnement sera affinée dans le prochain bilan.

La présence du Conseil de développement lors des forums de Plaine Commune, des fêtes ou initiatives des villes permet de faire connaître cet espace de concertation et incite de nouvelles personnes à le rejoindre. Parallèlement, les personnes peuvent être candidats par le biais du site internet.

Les membres sont d'importants relais d'information pour inciter d'autres personnes à rejoindre le Conseil de développement. La création du 4 pages « Le Conseil de développement se présente », créé pour l'occasion des 8èmes Rencontres nationales des Conseils de développement, est un outil utile et pratique à diffuser.

L'objectif du Conseil de développement est d'être rapidement composé de 80 membres. Aujourd'hui, le Conseil de développement a des difficultés pour alimenter 6 thèmes de réflexion différents et faire fonctionner 6 groupes de travail avec 52 membres.

4 visites du territoire ont été réalisées, les nouveaux membres arrivés en 2006 y ont participé. L'objectif de ces visites est de permettre à chacun de se faire une culture de l'agglomération au niveau spatial, historique, administratif et politique.

Le travail et les contributions du Conseil de développement

En 2006, les 52 membres se sont réunis à 65 reprises ce qui représente près **de 2050 heures de travail bénévole**, le même volume qu'en 2005 mais réparti sur deux thèmes de travail supplémentaires décidés en mars 2006 : les « transports et les déplacements » et la « culture ».

La majorité du travail consacré aux contributions est élaborée dans 6 groupes de travail. Ils se sont réunis à 45 reprises en 2006 : sur **l'emploi (7), l'habitat (9), le budget (8), le projet de territoire (9)**, avec un groupe exceptionnel créé pour l'élaboration du S.CO.T. **(1), les transports et les déplacements (5) et la culture (6)**.

Chaque avis ou contribution élaboré en groupes de travail est validé en Assemblées plénières. **L'Assemblée plénière s'est réunie tous les 2 mois**. Elle décide collectivement des thèmes sur lesquels le Conseil de développement va s'investir au-delà des saisies de Plaine Commune. La dernière Assemblée plénière de l'année 2006 a été pour partie consacrée à un échange avec le Président de la Communauté d'Agglomération.

4 contributions et 6 axes de travail en 2006

4 avis et contributions ont été produits et présentés au Bureau communautaire en 2006.

Sur le **budget communautaire** les membres du Conseil de développement se sont approprié les éléments financiers et le Plan Pluriannuel d'Investissement. Le Conseil a souhaité disposer d'un budget consolidé villes et Communauté pour donner à lire les mutualisations réalisées à Plaine Commune. **L'avis sur le budget 2007** de Plaine Commune, préparé en 2006, a été présenté au Bureau communautaire en janvier 2007.

Concernant **l'habitat**, suite à l'avis émis sur le Plan Local de l'Habitat Communautaire (P.L.H) en 2004, le Conseil de développement s'est auto-saisi sur la résorption de l'habitat insalubre, sujet qu'il considérait insuffisamment pris en compte dans le P.L.H.

Sur le **projet de territoire**, le Conseil de développement travaille sur la perception au quotidien par la population du « plus » communautaire, sur l'information et la possibilité d'intervenir dans l'élaboration des projets. Il étudie des propositions permettant aux habitants d'acquérir une identité communautaire.

Parallèlement, le Conseil de développement a rendu deux contributions sur le projet de territoire suite aux saisies de la Communauté :

- sur l'élaboration du **projet d'agglomération**, relatif aux habitants, personnes travaillant sur le territoire et sur la démocratie d'agglomération, en mai 2006
- sur l'élaboration du **Schéma de Cohérence Territoriale (S.CO.T)**, en novembre 2006

A l'occasion du travail sur le SCOT, les membres du Conseil de développement ont participé au débat organisé le 5 octobre 2006 « Au centre la banlieue ».

Sur l'emploi et le développement économique, le Conseil de développement a remis un **1^{er} avis** élaboré dans le cadre d'une auto-saisine, **sur « le développement local intégré, de nouvelles filières d'emploi et de formation et la lutte contre les discriminations »** en janvier 2006. L'année a été consacrée à poursuivre l'élaboration de propositions énoncées dans l'avis, sur l'aide à la personne et l'éco-développement, activités considérées comme potentiellement porteuses d'emplois localement.

Sur les transports et les déplacements, le Conseil de développement souhaite contribuer à faciliter la circulation et la vie sur le territoire en privilégiant la marche, le vélo, les transports en commun et la desserte de proximité. Le second semestre a été consacré à construire une contribution sur le Plan Local de Déplacements en réponse à la saisie de Plaine Commune de l'été 2006.

Sur la culture, le Conseil de développement élabore des propositions pour favoriser l'accès à la culture pour tous, l'appropriation du patrimoine culturel de Plaine Commune par ses habitants, et pour se donner une identité communautaire par la culture.

Le suivi des avis du Conseil de développement

Le Conseil de développement est attentif aux suites données à ses contributions. Des rencontres formalisées entre les Elus et le Conseil de développement avaient été proposées en 2005 pour faire le point sur la prise en compte des points de vue émis dans les avis et pour être informé des actions et des démarches entreprises par l'agglomération.

En 2006, plusieurs échanges ont eu lieu :

- Avec l'élu délégué à l'emploi pour prendre en compte la contribution du Conseil de développement sur « le développement local intégré et l'emploi » produite au moment de l'élaboration du Plan communautaire de l'emploi de Plaine Commune.
- L'avis sur le budget 2006 de la communauté s'est construit dans le cadre d'un échange régulier avec l'élue en charge des finances et l'administration.
- Un échange entre les membres du Conseil de développement et le Président de la Communauté a eu lieu en Assemblée plénière sur l'activité du Conseil.

Des échanges plus réguliers avec les élus sont organisés ou prévus en 2007 notamment sur l'économie sociale et solidaire, les transports, le SDRIF, les espaces verts dans le prolongement de la contribution à l'élaboration du S.CO.T. , l'emploi et la culture. Il s'agit de travailler davantage dans un processus de co-élaboration et d'avoir un retour sur la suite des avis émis par le Conseil de développement.

Enfin, **pour l'organisation** du Conseil de développement, **l'équipe d'animation** s'est réunie à 9 reprises. De même, pour échanger sur nos pratiques mutuelles entre Conseils de développement et faire connaître largement nos instances, le Conseil de développement de Plaine Commune s'est réuni avec la Coordination nationale à 3 reprises dans l'année 2006.

Faire connaître le Conseil de développement et ses travaux

Les avis et contributions du Conseil de développement sont disponibles sur le site Internet de Plaine Commune.

La poursuite des Rendez-vous du Conseil de développement dans les villes tels qu'ils étaient prévus au rythme de trois par an n'a pas pu s'effectuer en 2006 pour des raisons de calendrier. Un Rendez-vous à l'Île Saint-Denis s'est préparé fin 2006 et s'est tenu en janvier 2007.

Parallèlement, le Conseil de développement a participé à plusieurs rencontres et colloques concernant la démocratie et la place des Conseils de développement dans cette démarche participative :

- A Nantes, le 12 juin 2006, où le Conseil de développement de Plaine Commune a été sollicité au forum sur « la place des citoyens dans la vie publique – enjeux actuels pour la démocratie »
- Au Conseil général du Val de Marne, le 17 et 18 novembre 2006 à l'initiative « Parlons démocratie » où 34 expériences de démocratie participative ont été présentées dont celle du Conseil de développement de Plaine Commune,
- Aux Rencontres régionales de la Démocratie en Ile de France, le 9 décembre 2006. Pour cette occasion, le Conseil de développement a été préalablement sollicité dans le cadre d'une étude régionale sur les pratiques participatives, dont les résultats ont été présentés aux rencontres régionales.

Le Conseil de développement de Plaine Commune est **membre de la Coordination Nationale** des Conseils de développement depuis 2005. En 2006, il a participé à deux réunions de coordination et aux 7èmes Rencontres nationales organisées à Perpignan sur le thème des « Intercommunalités et de la démocratie ».

La candidature du Conseil de développement de Plaine Commune pour organiser les 8èmes Rencontres nationales en novembre 2007 sur le thème des « solidarités et des territoires » a été retenue dans ce cadre.

Organisation

L'organisation du Conseil de développement est assurée par une animatrice et une assistante. L'animatrice du Conseil de développement a été recrutée en juillet 2006 en remplacement du précédent animateur parti vers d'autre horizon professionnel en mars. La vacance du poste pendant quelques mois explique pour partie le faible taux de réalisation budgétaire (54 %).

Le budget 2006 du Conseil de développement : 30.000 €

20 % du budget est consacré au fonctionnement du Conseil de développement (fournitures, transports, participations aux colloques, documentation),

31 % est consacré aux dépenses de restauration, moments de convivialité organisés après les groupes de travail, Assemblées plénières et équipe d'animation qui se tiennent tous en soirée,

43 % des dépenses réalisées sont affectées à la communication du Conseil de développement pour le faire connaître. Il s'agit de l'organisation des Rendez-vous dans les villes et de la réalisation d'outils de communication (dont le visuel des contributions),

6 % du budget est consacré à mutualiser nos pratiques entre Conseils de développement. Il s'agit de la participation aux 7èmes Rencontres nationales des Conseils de développement et de l'accueil de la Coordination nationale à Plaine Commune.

La Communauté d'agglomération met à disposition du Conseil de développement, en plus du budget, ses moyens logistiques, les locaux et prend en charge le personnel.

Perspectives 2007

L'année 2007 devra consolider l'activité du Conseil de développement. Il s'agit notamment de tendre vers un fonctionnement avec 80 membres, nombre nécessaire pour aborder dans l'année entre 6 et 7 thèmes de travail et produire les contributions dans de bonnes conditions.

L'organisation des 8èmes Rencontres nationales

L'organisation des 8èmes Rencontres nationales des Conseils de développement sera l'occasion d'accueillir de nouveaux membres. Cette manifestation exceptionnelle, organisée sur le territoire de Plaine Commune, sera le moyen de faire connaître le Conseil de développement sur la communauté.

Ces Rencontres permettront également d'ancrer les Conseils de développement dans le paysage communautaire au niveau national.

Organisées sur le thème des « Solidarités et des territoires » en novembre 2007, elles devraient permettre de se projeter sur l'évaluation des Conseils de développement, dont celui de Plaine Commune, 7 ans après leur création par la loi « Voynet », la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) en juin 1999.

Bilan et Perspectives

Ce bilan d'activités 2006 débattu et validé en assemblée plénière le 27 septembre 2007 a permis un premier échange sur les perspectives du Conseil. Il s'agit notamment :

- de formaliser davantage le suivi des contributions et des avis, notamment à l'initiative des groupes de travail. L'objectif est d'apprécier la prise en compte des contributions du Conseil de développement par la Communauté d'Agglomération, dans la mise en œuvre par exemple des Plans Communautaires de l'emploi ou de l'Habitat. Il s'agit également de mesurer le chemin parcouru par le Conseil de développement dans sa capacité à co-élaborer les politiques communautaires ;
- d'organiser une évaluation du Conseil de développement à l'occasion de son renouvellement prévu en 2008 ;
- d'inviter les membres à inciter d'autres personnes à candidater au Conseil de développement et de formaliser davantage le parrainage des nouveaux membres ;
- de viser une plus grande représentativité générationnelle de la société civile, notamment des jeunes. Plusieurs pistes sont à explorer : inviter des jeunes sur des questions ponctuelles, susciter des échanges avec des Conseils municipaux de jeunes existants notamment à Aubervilliers et Stains sur les productions du Conseil de développement ou sur des thèmes d'intérêt commun.
- de travailler davantage avec les réseaux de démocratie participative notamment des villes.